

**Compte-rendu FO de la réunion téléphonique avec la Direccte**  
**Vendredi 3 avril 10H30**

Yann Couroussé et Eric Deniset pour FO

**Présentation est faite par le Direccte du cadre de cette réunion suite à la première réunion qui a eu lieu avec le Préfet.**

Il précise que « l'entrée » est bien départementale. Points d'information : la Direccte envoie des informations régulières sur le chômage partiel. Aujourd'hui, 21 000 dossiers (plus de 220 000 salariés éligibles) ont été déposés en région. Il s'agit d'un « Droit de tirage » potentiel, on fera les comptes à la fin. Environ 15% vient du BTP (région), commerce 20%, Industrie 10%, le reste c'est du tertiaire. C'est le reflet de ce que « pèse » la région par rapport au national. Le fonds de solidarité de la région (1500 €) intervient pour les petites entreprises. Activité sectorielle : entre 20% et 25% du secteur privé sur la région. Le guide de préconisation sanitaire sur le BTP est paru hier soir. Masques : la fourniture de masques est un sujet sensible, les masques FFP2 et chirurgicaux sont réservés aux professions de santé.

**CFDT** : remercie la Direccte pour leur « réactivité » et la « qualité des documents » (sic) , « déficit des RH sur les mesures sanitaires, qualité du dialogue social », « fracture sociale et fracture entre donneurs d'ordre et sous-traitants », secteur social difficultés pour contacter l'ARS, avec vacances scolaires comment vont être pris en charge les enfants, inquiets sur T2A (UGEAM), SSTI inquiétudes sur Mayenne, demande soutien de l'ARACT, évoque « conférence sociale sur objectifs partagés », absence d'EPI et de barrières sanitaires dans commerce et grande distribution, maintien à domicile, aire de repos pour routiers, secteur funéraire, aide sociale à l'enfance, demande à savoir ce qu'en disent les organisations patronales, évoque des refus de mise en activité partielle par certains employeurs.

**CGT** : s'offusque des propos du préfet de région sur la reprise du travail, contradiction avec le confinement, propos sur la pénurie de médicaments, revient sur professionnels de santé épuisés, indique que si 25% d'activité partielle ça fait 75% au travail, qui n'ont pas forcément les équipements de protection individuelle, évoque aussi secteur sanitaire et médico-social, parle beaucoup de propos relatés dans la presse. Parle du CHU de Nantes, de la prévision de la réduction du nombre lits. UD CGT 44 souhaite un échange avec Préfecture 44. Situation dans les Ehpad, établissements médico-sociaux, demande un point régulier à ce sujet, place de la médecine du travail en général, demande intervention SSTI dans les entreprises pour mettre en place mesures de « sécurité », flambée des prix sur certaines denrées alimentaires, demande contrôle de l'état sur les prix, demande à mobiliser fonds d'urgence CAF, assurances, rôle des banques pour les salariés (éviter agios, accompagner les salariés, remboursements d'emprunts...), secteur agricole mesures de sécurité pour salariés sans formation, évoque déconfinement avec risque de 2<sup>ème</sup> vague, demande à définir activités essentielles. Renfort étudiants infirmiers : quelle rémunération, négociation rémunération alors que décrets pas parus, vacances scolaires quelle organisation, quel contrôle de la Direccte et des SSTI sur les entreprises, fermeture déchèterie amène des difficultés dans certains secteurs (peur que déchets soient balancés dans la nature), entrave à certains délégués syndicaux, demande conférence sociale aussi (protection des salariés, santé au travail, définition par secteurs des activités essentielles, dialogue social, développement « humain et durable »). Sur la reprise d'activité, il manque l'aspect « nettoyage » sur les mesures d'hygiène qui doivent être prises.

**FO** : nous assistons à un double discours, mesures drastiques de confinement mais injonction à la reprise du travail donc contradictions flagrantes ; pour FO, seules les activités essentielles doivent poursuivre le travail, donc les autres en chômage partiel. Ces contradictions créent des incompréhensions et des tensions dans les entreprises. Besoin que les instances se tiennent, mais

dans un certain nombre d'entreprises, entraves à l'exercice syndical, suspension des réunions d'instance, alors qu'il faudrait des réunions extraordinaires du CSSCT. Du côté de la santé c'est plus que difficile (même constats que la CGT). Grande distribution : protection des salariés, c'est compliqué chez les franchisés (où les syndicats ne sont pas ou peu représentés), mesures de protection très inégales. A noter un problème assez important à EARTA (entreprise adaptée) où les travailleurs handicapés sont en grandes difficultés, pas de chômage partiel. Problème assez général du refus de mettre en arrêt maladie certains parents (pour garde d'enfants de moins de 16 ans) qui bossent dans l'industrie alors que leur conjointe bosse à l'hosto, en Ehpad, aide à domicile... et qui préfèrent recourir au chômage partiel pour ne pas payer les compléments du maintien de salaire par exemple, problème à venir sur le médico-social, qui va accueillir du « tout venant » sans aucun (ou presque) EPI (masques, gel ...), pas de PCA pour que les salariés connaissent les mesures prises pour protéger « usagers » et professionnels, bref, la reprise de l'activité économique semble primer sur l'urgence sanitaire.

**CFTC** : agro-alimentaire règles sanitaires pas respectées. Problèmes sur les Ehpad, manque de matériel, de main d'œuvre, demande des sanctions sur direction d'un Ehpad 85, pas de protection dans des Ehpad quand pas de cas « avéré », demande un contrôle de température à l'entrée des boîtes, écoles en contrat avec l'état (garde d'enfants de soignants, policiers, gendarmes, pompiers...) où pas de protection, agroalimentaire demandes de grève c'est pas le moment pour la CFTC, conditions de travail dans la « volaille », demande la liste des activités essentielles, quels sont les contrôles, quelles mesures contre les licenciements.

**CFE-CGC** : problème de schizophrénie : confinement mais faut retourner travailler. Pour le 1<sup>er</sup> Ministre, d'abord le sanitaire, et l'économie après. Mais incitation gouvernementale à retourner travailler alors qu'on devrait recourir massivement à l'activité partielle. Pénurie de médicaments, en particulier en réanimation, problématique de dépistage (transport et forces de l'ordre), grande distribution (se demande s'il ne faut pas mettre des jours et heures d'ouverture), demande une réflexion sur le développement du télétravail (qui a des vertus sur l'environnement), pense que c'est une mesure-phare alors que les « managers » demandent aux salariés de revenir travailler, nettoyage très sollicité sans EPI.

**UNSA** : « *trouver la ligne entre confinement et reprise économique* », sortie du confinement : ARS travaillerait sur deux hypothèses, sortie plus rapide que d'autres régions, mais aussi après les autres, selon « l'importance de la vague ». Demande si on a des infos sur la date de déconfinement. Congés scolaires : enseignants en vacances, que fait-on pour les enfants qui doivent être gardés pour les salariés qui doivent continuer à travailler. Dispositif d'aides aux auto-entrepreneurs : quelles mesures ? Question autour du chômage partiel total et télétravail en simultané.

**Direccte** : essaye de donner des réponses, gestion de crise, retient la question du maintien de l'activité économique en période de crise sanitaire, certains secteurs doivent continuer (santé) et pour les autres il doit y avoir une véritable protection des salariés. Entend que dans certains secteurs, ce n'est pas respecté. Met en avant la publication de « guides » par secteur. Activités économiques « imbriqués » donc « la chaîne doit continuer à fonctionner ». Sujet santé au travail, ARS éducation nationale : pas en capacité de répondre mais peut relayer, questions sur le droit du travail avec les ordonnances sans les décrets d'application...

**SSTI (service de santé)** : difficile de les joindre, ordonnance vient de sortir pour que SSTI soient plus disponibles, certains médecins du travail s'étonnent que les entreprises ne les contactent pas lorsqu'elles ré-ouvrent, ça devrait bouger ;

**Garde d'enfants** : ils vont solliciter la Région (pour les enfants autres que ceux de soignants),

**Sortie de confinement** : c'est compliqué de savoir quand elle aura lieu, on serait « relativement protégés » mais relâchement dans les gestes barrières en général, on ne sait pas comment on va en sortir (en particulier le dépistage),

**Masques (en particulier Ehpad)** c'est compliqué, pénurie de masques (mais si pas de Covid dans l'établissement, apparemment c'est pas grave). Reconnaît que gestes barrières dans certaines entreprises sont difficiles à mettre en place. Ehpad : on manque de masques, répartition faite seulement lorsqu'un cas de Covid apparaît !

**Direccte va revenir vers représentants employeurs et de salariés sur mesures à prendre pour reprise économique.** Télétravail reste la règle et SSTI doivent reprendre activité pleine et entière, dans des conditions maximales (soutien aux TPE). Inspection du travail doit être sollicitée si problème de réunion CSE. Difficultés avec l'application des ordonnances, doivent apporter des éléments sur les évolutions réglementaires.

**IJSS : arrêts « garde d'enfants » et activité partielle, ce sont des questions récurrentes.**

Position Direccte : si un salarié est en AT pour garde d'enfants c'est ce régime qui prime, pas l'activité partielle. [FO : pratiquement, comment on fait, puisque c'est l'employeur qui déclare ?] Direccte : On attend le décret qui permettra aux SSTI de faire des AT directement, en particulier pour cette situation. Dérogation durée travail et repos dominical : des secteurs seront visés par un décret à paraître. Des dérogations sont possibles en passant par la Direccte. [Cgt demande que la Direccte fournisse la liste des demandes de dérogation]. Ils peuvent donner quelques éléments chiffrés, mais renvoient en grande partie aux Branches ! 4 demandes de dérogation sur la durée du travail (dont deux pour Ehpad) sur la Loire-Atlantique, par « précaution » si trop d'absentéisme.

**EARTA sera contacté pour suivi/contrôle.**

**Conférence sociale** : déterminer les contours, et les participants. Se ferait au niveau régional. « fracture sociale et sociétale »... [Rappel que FO n'est pas demandeur d'une conférence sociale]

**Réserve sanitaire** : une demande est en cours pour que la Région les indemnise (étudiants médecine et infirmières).

**Hausse des prix** : Direccte active sur l'augmentation abusive des prix de certains produits (surtout sur gel, marchés alimentaires avec producteurs...)

**Contrôle des licenciements économiques**, toujours la même procédure, le chômage partiel, c'est pour les éviter. Pas de refus de chômage partiel, seulement quelques renvois lorsque des aberrations sont constatées (ouvrier payé à 40€/heure par exemple).

**La Direccte propose nouvelle réunion téléphonique vendredi prochain**